Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 29 Joumada I 1445
13 Décembre 2023

N° 145

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2818**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2821**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2827**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2829**
Avis aux créanciers..... **2834**
Convocations
Sociétés anonymes **2834**
Autres sociétés **2835**
Divers
Avis au public..... **2835**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis de souscription

Augmentation de capital

SOCIETE TUNISIA FASHION SOURCING SA

Société anonyme

Au capital de 795 000 dinars

Siège social : Centre Ksar 501, Ksar Said, Douar Hicher

MF : 1573925F/A/M/000

RNE : 1573925F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2023 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira le 30/11/2023 sous le n°23703004 quittance n°70927 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 7/12/2023, il a été décidé :

1- L'augmentation de capital social de la société de 230 000 DT pour le porter de 795 000 DT à 1 025 000 DT à libérer entièrement à la souscription et ce par l'émission de 2300 actions nominatives nouvelles de 100 DT chacune.

2- De supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription de l'intégralité des 2300 actions émises à un seul actionnaire

3- Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert chez STB agence ENNASER sous le numéro 10028142001282378862

4- Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de ladite notice au JORT. Toutefois ce délai se trouvera clos dés que tous les droits auront été exercés.

2023R02955SANB2

Changement de dénomination sociale et mise à jour des statuts

Société «SODEXO PASS TUNISIA» devenue «PLUXEE TUNISIE»

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : 09 Rue Mohamed Ali Annabi Tunis

Identifiant Unique : 0433729S

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 novembre 2023 enregistré à la recette des finances de Montplaisir en date du 30 novembre 2023 sous le numéro d'enregistrement 23807365 et suivant quittance n°M102383, il a été décidé :

- Le changement de la dénomination sociale de «Sodexo Pass Tunisia» à «Pluxee Tunisie»

- La mise à jour des statuts.

Des copies du procès-verbal et des statuts mis à jour ont été déposées auprès du Registre National des Entreprises le 6 décembre 2023 sous le numéro de quittance 2023183209.

2023R02957SANB2

Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de L'UMA à Bizerte

R.C : B182761996

EN vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 octobre 2023, enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied Bizerte le 8 novembre 2023 sous le n°23806327 quittance n° Mo73844 et déposé au R.N.E le 16 Novembre 2023 quittance 2023F4745996. L'assemblée a approuvé :

La nomination du commissaire aux comptes bureau CEGAUDIT "HAMI LOTFI" pour les années 2023-2024-2025.

2023R02958SANB2

SOCIETE LES LABORATOIRES PHARMAVERA

S.A au capital de 7.917.000 dinars

Siège social : Immeuble ZITOUNA n°6 2ème étage Avenue des Martyrs Sfax 3000

MF : 1353376ZAM000

D'après le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 Septembre 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 22 Novembre 2023 sous le numéro d'enregistrement 23506628 quittance n°M007299 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 01 décembre 2023 sous le numéro AC81682023. Il a été décidé :

- L'augmentation du capital de la société de son montant actuel fixé à sept million neuf cent dix-sept Mille Dinars (7.917.000 DT) divisé en 3166800 actions de 2,500 dinars chacune, à huit million sept cent dix sept dinars (8.717.000)

- Apport en numéraire de 100.000 dinars souscrit dans un compte indisponible auprès de Banque UBCI.

- Conversion du compte courant des actionnaires de 700.000 dinars.

L'assemblée Générale extraordinaire, confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la société ou à son mandataire pour faire tous dépôts et publications nécessaires.

2023X01575SANB2

Banque Nationale Agricole

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V Tunis

Identifiant Unique : N°123 L

Suivant décision de Mr Ahmed Ben Moulehom Directeur Général par intérim en date du 8 Juin 2023, enregistrée à la Recette des Finances Rue Nelson Mandela le 9 octobre 2023 sous le n°23804031 Quittance n°65619 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 13 Novembre 2023

sous le n° 2023176738, et conformément aux dispositions de l'article 291 alinéa 4 du Code des Sociétés Commerciales, prévoyant que les statuts peuvent être modifiés par le Directeur Général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent, ont été mis à jour les Statuts de la Banque Nationale Agricole, et ce dans un objectif de se conformer respectivement à la loi bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016 ainsi qu'au circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2021-05 du 19 Août 2021, ayant pour objet «Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers».

2023402885SANB2

Banque Nationale Agricole

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V Tunis

Identifiant Unique : N°123 L

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2023, enregistré à la Recette des Finances Rue Nelson Mandela le 6 Novembre 2023 sous le n°23804485 Quittance n° 71118 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 13 Novembre 2023 sous le n°2023176738, a été révoquée Mme Arbia Alaya du poste de Directeur Général Adjoint «Support et Transition Digitale».

2023402886SANB2

SOCIETE CABLAGE POUR VEHICULES S.C.V

Société anonyme

Capital social : 1.500.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0745110V

- Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 4/9/2023 (enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajane - 1082 Tunis le 6/10/2023 sous Qn°M049515, En°23804284)

- Les administrateurs ont décidé de nommer Mr. Paul Martin Patrick Bradley en qualité de président directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur

- Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 4/9/2023 (enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajane 1082 Tunis le 6/10/2023 sous Qn°M049509, En°23804283)

- Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de membres du conseil d'administration pour une durée de trois (3) années : Mr. Paul Martin Patrick Bradley, Mr Munenori Yamada et Mr Akinori Saneto.

- Les actionnaires ont décidé de nommer Cabinet MAZARS représenté par Mr Mohamed Mourad Fradi en qualité de commissaires aux comptes pour les exercices 2014, 2015, 2016, les exercices 2017, 2018, 2019 et les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de 5, Rue Korbos Mutuelleville - 1002 Tunis au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

- Les actionnaires approuvent les statuts mis à jour

- Un exemplaire des P.V a été déposé auprès du registre national des entreprises le 5/12/2023 sous I.U n°0745110V sous dossier n°2023182780.

2023402901SANB2

Réduction du capital social de la société

AQUACULTURE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital social de 3.185.300 DT

Siège social : Halk El Menjel, Km 17, Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse - Tunisie

Identifiant unique : 0044625 T

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2023, enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau - Tunis, enregistrement numéro 23704659, quittance numéro 8730, déposé au registre national des entreprises le 27 novembre 2023 sous le numéro 2023180686, il a été décidé, afin d'absorber partiellement les pertes cumulées par la société, de réduire le capital social de la Société à néant (0 DT) d'un montant global de 3.185.300 DT pour le réduire de 3.185.300 DT à 0.000 DT par l'annulation de la totalité des actions le composant puis de l'augmenter simultanément en numéraire d'un montant global de 2.000.000 DT pour le porter à cet effet de 0 DT à 2.000.000 DT et ce, par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 100 DT de valeur nominale chacune.

Une notice destinée à l'information du public relative à l'augmentation de capital susmentionnée sera publiée au JORT et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.

2023402907SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Société "L'AQUACULTURE TUNISIENNE"

Société anonyme

Au capital social de 0 DT

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem - 4042 Akouda, Sousse - Tunisie

Identifiant unique : 0044625 T

Montant de l'augmentation du capital social : 2.000.000 DT par apport en numéraire.

Objet social : L'aquaculture.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises

le 6 décembre 2023 sous le numéro AC091722023, en vertu de laquelle il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant total de 2.000.000 DT pour le porter de 0 DT à 2.000.000 DT.

Nombre d'actions à souscrire : 20.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer au quart (1/4) lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : Cent Dinars Tunisiens (100 DT) par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraire doivent être versés auprès de la banque Attijari Bank, agence Sousse, Centre Boujaafar dans un compte indisponible sous le numéro 04906077008467081920.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion : la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la Compagnie Financière d'Investissement "CFI", sise à la Zone Industrielle Sidi Rezig, Rue des Usines, 2033, Mégrine, Ben Arous - Tunisie.

2023402908SANB2

Société Touristique et Balnéaire Hôtel Houria Palace

Société anonyme

Capital : 5.200.000 dt

Identifiant unique : 000411439Q

Siège social : zone touristique el Kantaoui Sousse

En vertu du PV de l'AGO tenue le 30 septembre 2023 et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse sous le numéro 23707446, Quittance n°116162 il est décidé de ce qui suit :

La désignation de monsieur Sofiène Majjadi en tant que commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

Le PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro de dossier 2023183171 en date du 6 décembre 2023.

2023402914SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution Anticipée

Société Immobilière Ben Chaieb

SARL au capital de 500.000 Dinars

Siège : 1 Avenue Taher Hadded Mourouj 1 - Ben Arous

Matricule Fiscal : 539899N/A/M/000

Suivant P.V daté du 29/11/2023 enregistré à la recette des finances El Mourouj 1 daté du 29/11/2023 sous le n°23505783 quittance n°M090175 déposé au RNE le 01/12/2023 sous le n°2023182236 il a été décidé la dissolution de la société et nommé le gérant Mr Mohamed Ennaser Ben Smida Ben Chaieb comme liquidateur.

Tout renseignement déposés chez le Maître Zouabi Hichem à son bureau sis résidence Sindbad II 3ème étage Tunis.

2023T01164SRLB2

La société «AUDI-C»

SARL au capital de 2000 Dinars

Siège social : B2-1 Immeuble les mimosas 159 Avenue de l'union du Maghreb arabe "UMA" La Soukra 2023 Ariana

MF : 1251283 E/A/M/000

Suivant PV en date du 01 septembre 2023 enregistré à la recette des finances de l'Ariana Rue de Paradis Ariana le 20/11/2023 sous n°23711584, quittance n°130586, une copie originale a été déposée au registre national des entreprises RNE sous n°2023180204 le 24/11/2023, il a été décidé l'acceptation de la démission du deuxième et l'ancienne gérante «Henda DRIDI», Monsieur Mohcen Ben Amara reste le seul gérant de la société.

2023402897SRLB2

AUTRES SOCIETES

Démarrage des souscriptions

FCP HELION SEPTIM II

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°30-2022 du 10 novembre 2022

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de FCP HELION SEPTIM II aura lieu le 22 décembre 2023

FCP HELION SEPTIM II présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP HELION SEPTIM II

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Obligataire dédié principalement aux investisseurs institutionnels

Objet : La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Législation applicable :

- Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : 17, rue du Liberia - 1002 Tunis

Montant initial : 100.000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune

Références de l'agrément : Agrément du CMF n°30-2022 du 10 novembre 2022

Date de constitution : 09/11/2023

Durée de vie : 7 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Hélion Capital, société de gestion et Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)

Gestionnaire : Hélion Capital, société de gestion - 17, rue du Liberia - 1002 Tunis

Dépositaire : Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) -70-72, Avenue Habib Bourguiba, BP 520 - 1080 Tunis Cedex

Distributeur exclusif : Hélion Capital, société de gestion - 17, rue du Liberia - 1002 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (aucun droit de souscription ne sera prélevé)

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 4% pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'écoulement de sept (7) années de la vie du fonds.

Pour tout rachat effectué après l'écoulement de sept (7) années de la vie du fonds, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'Informations sur "FCP HELION SEPTIM II", un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94- 117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public auprès du siège social du gestionnaire du fondsHélion Capital - 17, rue du Liberia - 1002 Tunis.

2023402916SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé en date du 14/8/2023 auprès de la Municipalité de Tabarka et enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 29/9/2023 dont quittance n°M042001 et enregistrement n°23201109, la société générale des produits et du matériel agricoles (SGPNA), société individuelle à responsabilité limitée, Registre Commerciale n°B1497112013 siège social : Avenue de l'Environnement/Tabarka, représentée par sa mandataire : Madame Ghanmi Nadia ben Mohamed Sghaier ben Mohamed, en l'occurrence, titulaire de la carte nationale d'identité n°02314138, délivrée le 23/4/2015, domiciliée à l'Avenue de l'environnement Tabarka s'est désistée et a cédé le fonds de commerce à Madame Ghanmi Hthami bent Mohamed Sghaier ben Mohamed, titulaire de la carte Nationale d'identité n°02343995, délivrée le 12/5/2012, la cession susvisée concerne tout le fonds de commerce du local destiné au commerce des semences et du fourrage animal en gros ainsi que les engrais agricoles et le matériel d'irrigation goutte - à - goutte en plus des équipements de d'apiculture (élevage des abeilles), sis à : Avenue de l'environnement Tabarka.

Par ailleurs, la bénéficiaire de cette cession, en la personne de Madame Hthami Ghanmi a élu domicile à son adresse, au 27 rue Ibn Jazzar/Tabarka aux fins de recevoir les éventuelles oppositions. Et ce dans un délai n'excédant pas vingt jours à partir de la date de la parution de cette déclaration au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Au-delà de ce délai imparti, les oppositions ne produiront plus leurs effets, conformément à la loi.

Le présent avis a été publié aux quotidiens «Essabeh» et le «Temps» du 25/11/2023.

2023T01172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à El Kabaria le 20/11/2023,

sous le n°23202701, Mr Rezgui Wassim a vendu le fonds de commerce à usage vente fruits secs, sis au 1 rue 10321 Elwardiya 4 Tunis avec les éléments corporels et incorporels à Mr Hsen Ejmi.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Mr Hsen Ejmi au 01 Rue 10321 Elwardia 4 Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 29 novembre 2023.

2023T01177FCCC2

Avis

Suivant acte SSP en date du 7/11/2023 enregistré le 17/11/2023 à la recette des finances de Bizerte sous le n°23206614 quittance n°M076716, Mme Samira Trabelsi titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°01402098 demeurant à la Route Ben Nigrou Zarzouna Bizerte a vendu au profit de Madame Mawaheb Trabelsi titulaire de la CIN n°11361194 demeurant à la Rue du 13 Janvier Cité Ouvrière Zarzouna Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce exploité comme un local destiné comme boucherie située à la Rue Warda Zarzouna Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse de local concerné, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée le 23/11/2023 dans le journal le Quotidien p.17.

2023T01181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Recette des Finances à Menzel Bourguiba le 7/11/2023 sous le n°23202382, quittance n°M077802, Monsieur Youssef Ben Miloud Zouaoui a vendu à la société - YAK INDUSTRY société à responsabilité limitée, identifiant unique 1837131S, dont le siège social est situé à la Rue de l'Indépendance Menzel Bourguiba, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce, situé au 76 Avenue de l'Indépendance Menzel Bourguiba.

Toute opposition doit être déposée dans les délais légaux à l'adresse du fonds de commerce.

Le dit avis a fait l'objet d'une publication au quotidien «El Chourouk» le 01/12/2023.

2023T01184FCCC2

Résiliation d'un contrat de vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 31/10/2023, sous le n° 23205237, quittance n°M083530, la société JARDIN D'ENFANTS "MARAM", MF 1497122/Y, a résilié le contrat de vente de fonds de commerce conclu avec M. Sami Jridi, exploité à la rue de Djibouti n°03 el Mourouj 3 - 2074 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 15/9/2023, sous le n°23204510 - quittance n°M073008.

Cette cession a été publiée au journal "Essabeh" du 8/12/2023.

2023T01185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 02/11/2023, sous le n° 23205291, quittance n°M084116, la société JARDIN D'ENFANTS "MARAM", MF 1497122/Y, a vendu à Madame Kawther Ayari Ep Sami Jridi, la totalité du fonds de commerce exploité à la rue de Djibouti n°03 el Mourouj 3 - 2074.

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard de la date de publication de la cession au JORT, au cabinet de maître Atef Ben Salah sis au n°11 rue Charles de Gaule Tunis MF 1113304X/A/P/000.

Cette cession a été publiée au journal «Essabeh» du 8/12/2023.

2023T01186FCCC2

Avis

Par acte sous-seing privé du 30 novembre 2023 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 1er décembre 2023, Quittance n°124499 Enregistrement n°23208879, Mourad Ben Mohamed Marrouchi a cédé à Hamdi Ben Fathi Mabrouki la totalité du fonds de commerce au local commercial sis au RDC de l'immeuble "Arabesca 1", avenue Mohamed V Kram Tunis. Toutes oppositions doivent être déposées dans 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT au cabinet du rédacteur de l'acte Maître Malek BESSROUR, sis au 7 Rue Mustapha Kamal Atatürk 1001 Tunis. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 6 décembre 2023.

2023T01188FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 27/11/2023 à la recette des finances de la Goulette, reçu n°123398, enregistrement n°23208689, Mr Khaled Mahmoudi a vendu à Mr Khaled Saoudi, la moitié du Fonds de commerce, exploité au local sis au 72 Avenue Habib Bourguiba, la Goulette, publié au journal Essahafa le 6/12/2023. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Khair-Eddine, le Kram, Tunis, et ce dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2023R02956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente en date du 7/12/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7/12/2023 quittance n°M1100521 n° d'enregistrement 23207032, Mme Dorsaf Ben Salah Ben Taher Ben Massoued a vendu à Mr Seddik Ben Ezeddine Ben Hammouda Gouider le fonds de commerce sis à l'avenue de la République Grombalia pour la vente de lunette optique au nom commerciale «CAP OPTIQUE».

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans un délai de 20 jours.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 9/12/2023.

2023R02960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 7/12/2023 quittance n° M063752, enregistrement n°23203757. Mr Seif Eddine Ben Sassi Ben Mohamed Weslati a vendu à Mr Nader Ben Mohamed Ben Salah Kmidi pour le compte de son fils Adem Kmidi un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café sis cité Radés forêt Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse au n°6 Immeuble E Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le Journal Achourouk le 9/12/2023.

2023R02961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/11/2023 municipalité bouzgam en date du 24/11/2023 enregistré à la recette des finances Kasserine quittance n°M095716 Mr Houcine Dhibi a vendu à Mr Rabie Boubakri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue du 9 avril 1200 Kasserine constituant restaurant.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur et le vendeur au lieu du fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk du 01/12/2023 numéro 11766.

2023R02962FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de Donation écrit le 20/11/2023 par Maître Awatef Sarage et Maître Ridha Issi, les deux Huissiers de justice au Tribunal de Première Instance de Monastir, enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/11/2023 quittance n°M079257.

Monsieur Lotfi Betaieb titulaire de la CIN n°04196553 a donné à sa fille Imen Betaieb, titulaire de la CIN n°06897646, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au marché central N°ج1 A Monastir destiné à l'activité de vente volailles et dérivés.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'annonce au journal officiel entre les mains de deux parties à l'adresse Avenue Mahmoud Bourguiba Bab Gharbi Z.N°2 - Monastir.

La présente donation a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk du 5/12/2023.

2023S01446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 4 décembre 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 5/12/2023 n° de quittance M004123, Imen Laarif vend et cède à Salem Ben Njima la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels affecté au commerce de produits parapharmaceutiques, sis à la Rue Alhakim Moreau à Sousse, consistant en un magasin situé au sous-sol du bâtiment n°1 de la rue précitée.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7/12/2023.

2023S01451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hay Erriadh Sousse le 01/12/2023 quittance n°M071363 et enregistrement n°23203409, Amel Bent Ahmed Ben Ali Souhail ép. Youssef Trabelsi, CIN 0772829, identification unique 1787693V demeurant à Dar el aman Kairouan, a vendu à la société Baaouani sis à rue Oslo cité Erriadh Sousse, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant dans le local sis à rue Hateb Ben Abi Baltaa cité Erriadh Sousse. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Ahlem Toumi, de la B. T.B. Lawyers firm demeurant à rue Taher Sfar Sousse. Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 8/12/2023.

2023S01453FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 30/11/2023, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse, sous le n°23203406 quittance n°M071314, Mr Nabil Ben Gholem Hachana, demeurant au 21 rue Arousse al Bahar cité Erriadh Sousse, titulaire de la CIN n°08677876, vend et cède à Monsieur Ridha Ben Mohamed Salmi, demeurant à cité 09 avril Bouhsina Sousse, titulaire de la CIN n°05595702, la totalité de son fonds de commerce restaurant qui se situe à la rue Attawfik cité Erriadh Sousse dans le local des héritiers de Tarek Ben Abdelhamid Bouassida, le dit fonds est inscrit au registre national des entreprises sous le n°1775028B. Les oppositions doivent être adressées au maître Salem Ben Hadj Messaoudi titulaire de la CIN n°05572938 à son bureau sis au 14 rue de la République, immeuble Jaiem Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été déjà publiée au journal quotidien Achourouk le 7/12/2023.

2023S01454FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 17/8/2023 et enregistré le 9-10-2023 à la recette des finances Sousse Maarouf, reçu numéro M075344, numéro d'enregistrement 23203099, Madame Fathia Bouhlel et Messieurs :

Ousama Nasreddine, Manel, Warda et Aymen fils de feu Mokthar Belgacem, ont vendu à la société Tayeb Khalfallah et fils SARL enregistrée au RNE sous le numéro 0340502k, siège social 4 bis place errachid Sousse Médina, la totalité du fonds de commerce exploité dans la boutique sise à la rue Tahar Hadded la Médina Beb Jedid Sousse et dans lequel est exercée l'activité de vente des épices et des fruits secs.

Les oppositions se font auprès de Maître Hafedh Brigui Avocat à la cour de cassation Rue Ali Balahoune 4000 Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 02-12-2023.

2023S01457FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte de donation rédigé par le notaire Abdelhakim Ben Sik Ali le 5/12/2023 enregistré à Sousse le 6/12/2023 Mr Lassaad Said a donné à sa femme Nesrine Ben Heni tout le Fonds de commerce exploité au commerce spécialisé divers et par détails de fruits secs situé au numéro 3 cité Al-Taamir Sousse Médina 4000. Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au quotidien Essahafa du 8/12/2023.

2023S01461FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire de donation du 4/12/2023, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 5/12/2023 reçu n°M074804 Mme Safa bent Mohamed Hédi Bannour a donné à Mr Mohamed Ben Hassine Fathallah, la totalité d'un fonds de commerce consistant son activité une unité de vente de fruits secs sis au rez-de-chaussée (RDC) coté nord de l'immeuble nommé «La Parisienne» La korniche Hiboun Mahdia M.F : 000 C N 1728234/R.

Toute opposition doit être effectuée entre les mains de l'acquéreur Mr Mohamed Ben Hassine Fathallah qui a choisi son adresse de correspondance à l'immeuble «La Parisienne» La korniche Hiboun Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et à l'un de journal quotidien : Le Quotidien du 8/12/2023.

2023S01462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé établit en date du 01/12/2023 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse sous le n°23207813, quittance n°M120483 Mr Souhaibe Ben Mohamed Bouazize titulaire de la CIN n°09293631 a vendu et cédé à Mme Lamia Bent Laroussi Errajhi épouse Mohamed El Mouzigui titulaire de la CIN n°03759797 la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente de produit alimentaire sis à la rue Jamel Abdennaser Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée à l'adresse de l'acheteur qui a désigné l'adresse de son avocat maître Riadh Zrig avocat à la cour de cassation ayant son étude à la rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» parus le 8/12/2023.

2023S01464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 14 et 21/11/2023 et enregistré à la recette des finances Route Tunis Sfax le 23/11/2023 sous le n°23204217 reçu n°M107974, Jamel Karray domicilié à la route de l'Environnement Ariana 55 a vendu à Wissem Ben Hmida domicilié à la route Hédi Chaker km6 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux consistant en une unité de vente des outils informatiques et bureautique et la fabrication de diverses machines électriques et l'installation et la maintenance de dispositifs de surveillance, de protection et de suivi à distance sis au 55 Avenue Verger (bostene) Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au local de l'acheteur 55 Avenue Verger (bostene) Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk en date du 29/11/2023.

2023X01559FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 25/11/2023 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 27/11/2023 quittance n°M089907 enregistrement n°23206817. Mme Fouzia ktata titulaire de la C.I.N n°01265161 du 9/6/2023 a vendu à la société "BLANK SLATE", SARL en cour de constitution, tel qu'il est prévu au certificat de réservation de dénomination livrée du Registre National des Entreprises en la personne de son Représentant légal Mr Najeh Douzi, la totalité de son fonds de commerce destiné Café clase 1 au local situé à la Route de l'Aéroport klm 7 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de la vendeuse Mme Fouzia ktata, à son domicile sis à Route de l'aéroport km 6 Sfax dans un délai de

20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Le Temps" du 6/12/2023 Numéro PS2300643.

2023X01562FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 01/12/2023 sous numéro 13240063 quittance n°M091318 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Mr Sekrafi Mohamed CIN n°06544835 du 02/6/2020, demeurant à la route Lafrane km 4.5 Sfax, a vendu à Mr Moussa Mefteh CIN n°13240063 du 13-01-2018, demeurant à la Route Lafrane Km4.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à la route Lafrane km 4.5 Sfax, exploité en tant que vente de fruits secs.

Les oppositions se font entre les mains Maître Mohamed Mrabet, demeurant à immeuble Palmarium 3 bloc D 1er étage Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est route Lafrane km 4.5 Sfax.

Cette annonce a été publiée le 6-12-2023 aux journaux Echourouk et Le Quotidien.

2023X01568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MF : 1639806K

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 22/11/2023 sous n°23204058, quittance n°M068769. La société «SOFACAP» MF : 0565605M représentée par son gérant Mr Sami Khalfallah a vendu à la société «ABID NEGOCE», MF : 1639086K représentée par son gérant Mr Ahmed Abid la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de cassettes et toute autre activité commerciale sauf l'alcool sis au 19 rue le Jardin Le Passage Tunis.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur au 19 rue Le Jardin Le Passage Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au Journal «Le Quotidien» le 4/12/2023.

2023402889FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 24/11/2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 27/11/2023 quittance n°122655 enregistrement n°23208709, Mme Hinda Zouabi, titulaire de la CIN n°07474951 a vendu à Mr Marouan Walha titulaire de la CIN n°11012811 le fonds de commerce d'un café situé à cité El Wahat immeuble Ahlem l'Aouina Tunis.

Toutes les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains de Maître Ichrak Ben Arfa à son étude sise à l'avenue Khaled Ibn El Walid Ain Zaghouane Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal la Presse le 01/12/2023.

2023402891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat en date du 20/9/2023 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 9/10/2023 quittance n°107519 enregistrement n°23207325. La société MY CAR RENT A CAR ayant le M.F. 1404406W a vendu et transféré tout le fonds de commerce d'un local destiné pour la location des voitures sis à la rue Mourouj Cité Taib Mhiri 2045 l'Aouina à La société KAISER CAR SARL ayant le M.F. 1796554K, au prix de sept Mille Dinars (7.000 DT).

Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Radhouane Elaiba sis à la rue Lac Victoria Immeuble Lac des Cygnes, Bloc B, Bureau B2 Les Berges du Lac Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 9 décembre 2023.

2023402892FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 29 novembre 2023, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 30 novembre 2023 sous le n°23206936 quittance n°M079727 Mme Marwa Soussi ép Doukali demeurant impasse Hammamet cité ouvrière Zarzouna Bizerte, a cédé à Mr Moustapha Mouha, demeurant 28 rue Laroussi Haddad Bizerte et Mr Alla Eddine Loukil demeurant 257 cité El Assafir El Kodia Bizerte, la totalité du fonds de commerce à moitié entre eux, s'agissant d'un commerce de volailles et dérivés sis à Bir Lahkim Zarzouna Bizerte.

Toutes oppositions seront acceptées à l'adresse de Mr Alla Eddine Loukil demeurant 257 cité El Assafir El Kodia Bizerte dans un délai de 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée dans le journal Le Quotidien le 7 décembre 2023.

2023402893FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue Nelson Mandela le 27-11-2023 sous quittance n°74930 enregistrement n°23203837, la Société Royale de Distribution en la personne de son représentant légal Mr Karim Ben Abdallah Ben Ali Mejri a cédé à Mr Belhsen Ben Elhedi Ben Mohamed Saleh Taghouti la totalité du fonds de commerce sis au 44 Rue

Syrie Lafayette Tunis entant que local de la vente d'outils bureautiques et multimédias.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Taghouti Belhsen et seront recevables à l'adresse du fonds de commerce sis au 44 Rue Syrie Lafayette et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au jort, cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» le 30/11/2023.

2023402895FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé datant du 20/9/2023 et enregistré à la recette des finances de Carthage Byrsa le 25/9/2023 Mme Hafsiya Awadi a vendu à Mr Moez Rezgui, la Totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Ahmed Ayachi n°23 - Tunis, consacré comme épicerie. Cette vente a été publiée au journal Essabeh le 19/10/2023.

Les oppositions ne seront pas acceptées après l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication, et elles doivent être déposées à l'adresse de l'avocat rédacteur du contrat Maître Akram Moussa, sis au Kram 6, rue Lagha à Tunis, cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/10/2023.

2023402898FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par Maître Samia Daalouch et Maître Hnia Zagrouba du 22/11/2023 enregistré sur le registre des notaires rédigeant l'acte page n°129/41 sous le n°116/41 et à la recette des Finances Ettadhamen quittance n°M094677 du 22/11/2023.

Mr Raouf ben Hamadi Ben Habib Bousaidi a cédé gratuitement à titre de don le fonds de commerce exploité café catégorie 1 situé au Bardo Av 20 Mars à sa femme Asma Bent Fathi Ben M'barek Moumni demeurant au 08 rue Mosbah Jarboua Nogra Ettadhamen Ariana avec tous ses constituants moraux et matériaux.

Les oppositions seront acceptées chez Mme Asma Bent Fathi Ben M'barek Moumni dans un délai ne dépassant pas 20 jours dés la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7/12/2023.

2023402902FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 27/11/2023 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana 28/11/2023 n° de quittance M113922 enregistrement n°23207273 Mme Saiida Belmahdhi a vendu à la Société KARESTA DE Quincaillerie et électricité, I.U T1732675 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au n°42 rue Ibn Khaldoun Ariana. Les oppositions sont reçues entre les mains de la vendeuse Mme Saiida Belmahdhi local sis au n°42 rue Ibn Khaldoun Ariana, dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT. L'annonce de cette vente a eu lieu au journal le Quotidien du 7/12/2023.

2023402903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé édité par Maître Ben Soula Melek daté le 11 août 2023 enregistré à la recette des finances Manzel Bourguiba le 14 août 2023 quittance n°M057620 enregistrement n°11418356 Mourad Jemii domicilié au 32 rue Béja Menzel Bourguiba a vendu à Iheb Edin Neji domicilié au 155 rue de l'Indépendance Menzel Bourguiba la totalité du fonds de commerce situé à la Rue de l'indépendance Menzel Bourguiba exploité à la vente des produits alimentaires en détails.

Les oppositions seront acceptées au vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal Echourouk le 5 décembre 2023.

2023402905FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte de location en gérance libre enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 27/10/2023 sous le n°07212049 quittance n°M064853, Mr Amor Ben Belgacem Masoudi a loué en gérance libre à Mr Wel Ben El Assad Ben Zekri tout le fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce sis au n°84 rue Djemâa Zitouna Tunis pendant un an (01) à compter du 30/6/2023 au 29/5/2024.

Cet avis a été déposé au Journal La Presse du 28/11/2023.

2023T01176FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 5/12/2023 sous le n° de quittance M071030 et enregistré sous n°23304187 la société frères Alarour SARL Matricule Fiscal 32484K sise à Souk Elgrana n°36 impasse grana premier Etage Tunis Représentée par son gérant Khaled Alarour CIN 04612426 a loué à la société Azzahra SARL Matricule Fiscal 1460812X sis au 02 rue Charles de gaule Tunis Représentée par son gérant Mounir Melki CIN 00732067 la totalité du fonds de commerce du local destiné à tout commerce sauf vente de boissons alcoolisées et activités polluantes sis à l'Angle rue Allemagne n°11 et rue Charles de Gaule n°18 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le droit de bail, le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse de la société 02 rue Charles de Gaule Tunis. Cette annonce est publiée au journal la Presse en date du 7 décembre 2023.

2023T01180FCCC3

Location - Gérance de fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé signé le 13 et 18/10/2023, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 18/10/2023 quittance n°123351, n° d'enregistrement 23306442 Mme Marwa Daiizi CIN n°15000514 a loué à la société THE RED BEE DESIGN représentée par Mme SIRINE SANCHOU tout le fonds de commerce sis au 20 Rue du Maroc la Marsa, Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 8/12/2023.

2023T01187FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances route de Tunis Km 1 Sfax en date du 16/11/2023 numéro 23304237 quittance n°M108263.

M. Mahmoud ben Lotfi ben Bachir Bouaziz, cin n°11047507 loue à Mme Lobna bent Hédi ben Mohamed Zouari épouse Abderrazek Makni, cin n°01135168 tout le fonds de commerce à la route de Tunis km 1 Immeuble Kriaa Sfax, pour vente en détails pâtisserie et gâteaux traditionnels.

Les contestations seront acceptées par Mr. Mohamed Sdiri, avocat sis à Sfax, rue Habib Maazoun, immeuble Chakroun, 3ème étage, n°8 dans les 20 jours à compter de la date de l'annonce.

Cet avis a été publié dans les journaux Assabah et le Temps le 1/12/2023.

2023X01569FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution

Nom de l'Association : LAMS

Objet : Bienfaisance, sociale.

Siège : Immeuble N°36; Appt 3, 1er étage, SPROLS, Cité Elkhadhra, Tunis.

Objectifs :

1. Contribuer au soutien moral et à l'écoute, informer et accompagner les non-voyants et les malvoyants-malentendants.

2. Renforcer leurs compétences éducatives; les outils de connaissances et leurs qualifier à fin de faciliter leur interaction et la communication avec les autres membres de la société et différentes structures publiques et privées.

3. Contribuer à affiner leurs capacités ce qui leur permet l'autonomie par l'apprentissage de la méthode Braille et les nouvelles technologies modernes appropriés pour passer de la synthèse vocale à la synthèse tactile.

4. Etablir des partenariats avec autres associations similaires nationales et internationales.

Présidente : Temna Tabib

Secrétaire Générale : Lamia Zargouni

Trésorière : Hanen Banzarti.

RR352769772TN

2023T01170APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne des Autodidactes Plasticiens ATAP

Siège social : Rue Khaled Ibn El walid Résidence les Fatimides Yasmine 4 étage n°2 Appt 4 Ain Zaghouan 2045 Tunis.

Objectifs :

- Soutien les efforts de l'état pour atteindre les objectifs culturels et contribuer aux progrès du domaine culturel

- Promouvoir les artistes plasticiens autodidactes

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Membres fondateurs :

Latifa Mohamed Jlassi : Présidente

Alia Khelifi : Vice-présidente

Mariem Kallel : Secrétaire Générale

Neila Ziadi : Trésorière

Narjess Mrad Dali : Responsable Communication et coordination

Souad Ammar : Membre de comité dirigeant.

2023R02933APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ASJI Gabès

Adresse : Rue Mongi Slim étage 1 Immeuble Thabti 6000 Gabès.

Objectifs : L'association a pour objectif de former et encadrer des jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et techniques, et de les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Référence fondatrice : Procès du rassemblement fondateur du 21/7/2023.

Le comité fondateur est composé de :

- Hichem Snoussi : Président

- Nadia Nasfi : Vice-présidente

- Abdelhadi Besghaier : Secrétaire Général

- Aymen Maghrebi : Trésorier.

2023R02941APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association locale pour la promotion des personnes à besoins spéciaux «Hayet»

Objet : Caritative, sociale

Objectifs :

- Contribuer à apporter une aide matérielle et un soutien moral au bénéfice des personnes handicapées

- Contribuer à la réalisation d'activités culturelles et scientifiques au profit des personnes handicapées

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires

- Soutenir les efforts de l'Etat pour intégrer les personnes ayant des besoins particuliers dans la vie publique

- Travailler à sensibiliser l'opinion publique régionale et nationale à se soucier des personnes ayant des besoins particuliers.

Siège social : Cité Eriadh, Manzel Mhiri 3114.

Membres de l'association :

- Président : Balghouthi Fathi

- Secrétaire général : Jamli Hédi

- Trésorier : Keraani Othman.

2023S01433APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 13/5/2006.

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et rectifié suivant la loi 28 de l'année 2001 du 19 Mars 2001.

Dénomination : Groupement de Développement «l'Avenir»

Lieu d'intervention : Mharza Est - Ouled Chamekh

Objet de l'intervention : Vente d'eau - Vente des semences - Vente des produits agricoles - Collecte du lait - vulgarisation.

Président : Khélifa Kraiem

Trésorier : Karim Ammar.

2023S01442APSF1

Avis

Une association a été constituée sous le nom de : Association des anciens de Khaznadar pour l'éducation et la culture.

Adresse : Résidence FOLLA - Mesk 3 - Appartement 207 - Chott Mariem - Sousse

Son sujet éducatif, Culturel et social et son but sont :

1) Entretenir des relations entre les anciens des lycées du Bardo - Khaznadar parmi les élèves, les fonctionnaires et les amis.

2) Approfondir les relations entre anciens élèves et ceux qui poursuivent actuellement leurs études dans les lycées cités ci dessus

Président : Ghazi Ateb (CIN : 00265463)

Secrétaire Général : Mohamed Lotfi Bounouh (CIN : 00633351)

Trésorière : Hasna Béjaoui (CIN : 00325247).

2023S01443APSF1

SYNDIC RESIDENCE DAR EL HANA

28 Rue Kairouan 4002 Sousse

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 29/01/2023, enregistré à la recette des finances en date du 13/02/2023 sous le numéro 23800541 il a été décidé de désigner les membres du comité de syndic comme suit :

- Mr Maher Zaanouni, titulaire de la CIN n°07266851 en qualité de président de syndic

- Mme Jihen Kahloun Ammar, titulaire de la CIN n°08287150 en qualité de trésorière de syndic

- Mr Khmaies Ben Nejma, titulaire de la CIN n°02964526 en qualité de membre de syndic.

- Mme Nafissa Souguir, titulaire de la CIN n°02841589 en qualité de membre de syndic.

2023S01450APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne de Chirurgie Orale.

Objet : Scientifique.

But :

- Contribuer à mener des recherches et des études dans le domaine de la médecine et de la chirurgie orale

- Contribuer au développement et à l'avancement du secteur de la chirurgie orale

- Participation à des événements et congrès intellectuels et scientifiques dans le domaine de la médecine et de la chirurgie orale

- Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays et qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie

Siège : 49 Avenue Habib Bourguiba - Imm. Ltaief - 1er étage - Nabeul 8000

N° et Date de déclaration : RR415520706TN du 27/10/2023

Présidente : Dr. Souha Ben Youssef

Secrétaire Générale : Dr Lamia Oualha

Trésorier : Dr. Amine Derbel.

2023S01452APSF1

Constitution d'un GDA

Complexe de développement agricole

- Dénomination : groupement de développement agricole des producteurs de Nouamer El Hmaima

Objet : encadrement et organisation des agriculteurs, valorisation des ressources naturelles, promotion des systèmes de production, équipement de ses périmètres d'intervention en équipements ruraux nécessaires.

- Zone d'Intervention : Nouamer El Hmaima imadat Ben nour Sidi Bouzid Est

- Siège social : Nouamer El Hmaima

- Décision de constitution : Récépissé de déclaration du GDA délivrée par Mr le délégué de Sidi Bouzid Est sous n°427 en date du 24/6/2020 et Homologué par Mr le gouverneur de Sidi Bouzid sous n°4762/k/R en date du 01/7/2020.

- Président du conseil d'administration : Marzougui Oussaief Ben Mohamed.

- Trésorier : Abdelaziz Amri.

2023X01556APSF1

Avis

Nom de l'association : Association les petits citoyens

Adresse : Immeuble La Reine Bloc B 2ème Etage B-2-1 la Sokra, 2046 Tunis.

But :

1. Encourager l'esprit d'initiative et d'innovation chez l'enfant.

2. Travailler sur le développement des compétences de l'enfant et cultiver leurs talents.

3. Promouvoir l'esprit de coopération et de solidarité entre les enfants, en les encourageant à s'intégrer socialement.

4. Encourager les enfants à participer à des activités scientifiques et culturelles.

Les membres fondateurs :

- Hajji Nawress : Présidente

- Farhani Riadh : Secrétaire Général

- Romadhani Ali : Trésorier.

2023402906APSF1

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale datée du 8/01/2023 et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 9/10/2023 sous le numéro 23706222, quittance n°M119096, il a été décidé de nommer les membres du syndicat de copropriété :

Nom du syndicat : Syndicat des copropriétaires ZITOUNA

Adresse : Avenue Fattouma Bourguiba, Lotissement Kobbi, La Marsa 2046.

Membres du syndicat :

Président : Mohamed Aymen Kefi

Trésorier : Mohamed Naceur Kilani.

2023402913APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nuira, R.C : B 142431996 Tunis.

La partie saisie : - Mr Elyes Ben Taher Ben Haj Yahia titulaire de la C.I.N n°05042630 délivrée à Tunis le 22/9/1993, demeurant au 5 rue Hassen Ibn Noomen Le Belvédère.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : TF n°72570 Tunis "FARAH" à la rue Saida Raihana Bint Zaïd El Menzeh 9 sup générale 419m²/ 419 parts parcelle n°25.

C'est une villa non achevée -1 rez-de-chaussée de 178 m² -1 sous-sol de 261 m² et 1 autre étage de 185 m² et installation de climatisation centrale non achevée.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé après la réduction de 40% est 501.180D000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente le 02/01/2024 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023T01178VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tél : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj, sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Parties saisies : 1) Mr Hassen Ben Anouar Rekik, titulaire de la carte d'identité nationale n°08169068, demeurant à route Essaltnia km 4.5 - cité Chaker 3081 - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M.F : 386961HAP000

Les immeubles saisis : la totalité des 72 m² (parts) revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet du TF n°23002 - Sfax dénommé «ALBARAKA», d'une superficie totale de 72 m² sis à cité ELBARAKA route Essaltnia - Km 5, extrait du titre mère n°21321 - Sfax, constitué de la parcelle n°39 :

- Le dit bien est composé : d'une maison couverte de 62 m², d'une entrée traditionnelle avec espace couvert de 4 m² et d'un air de 6 m².

- D'une salle de séjour, chambre avec armoire, chambre avec fenêtre ouverte sur le sud, cuisine, wc.

- Il est équipé d'électricité, d'eau, et la construction est moyenne.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (64.000,000dt) inscrite le 11/8/2015 à CPF Sfax (volume Sfax 01/2015 - n°7159) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 21/9/2023 à CPF Sfax au profit de la partie poursuivante (vol Sfax 2/2023 - n°2910).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (54.000.000 TND).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 8 janvier 2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à la Rue Abou Elkacem Echabi - Sfax.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Sfax 1.

2023T01179VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : Kamel Elfetoui, tunisien, demeurant à Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Nadia Ouerghi; avocate à la cour de cassation, domiciliée 3 rue des Jasmins Sousse 4000.

Partie poursuivie : 1) Kkmaies Elfetoui, 2) Abdilakader Elfetoui 3) Nouredine Elfetoui demeurant à l'Av Khelifa el Karoui Sousse.

Immeuble à vendre : le bien présenté à la vente est toute la parcelle n°661 objet du titre foncier n°12309 Sousse de superficie globale de 520 m² détaillé comme suit :

1) Sous Parcelle de 20 m² terrain nu.

2) Sous Parcelle de 90 m² bâti en 67 m² le reste terrain nu (bâti et exploité par Kamel Elfetioui) avec parcelle de 29 m² terrain nu

3) Sous Parcelle de 9 m² terrain nu exploité par Noureddine Elfetoui.

4) Sous Parcelle de 13 m² terrain nu exploité par Noureddine Elfetoui.

5) Sous Parcelle de 11 m² terrain nu exploité par Noureddine Elfetoui

La différence de la superficie globale 366 m² est conçue dans le plan d'aménagement comme rue municipale.

Mise à prix : cent trente deux mille sept cent dinars (132.700.000) Dinars.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi onze janvier deux mille vingt quatre (11/01/2024) à neuf heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sousse.

La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

Visite de l'immeuble : l'immeuble peut se faire visiter durant tout l'horaire administratif des jours précédant l'audience.

Pour de plus amples renseignements, contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Sousse.

2023S01458VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix en vertu de commandement

Valant saisie exécutoire immobilière Tribunal de première instance de Sfax 2 - N°1631

Audience du 17/01/2024

Maître Sami Elleuch

Le créancier poursuivant : Hédi ben Mohamed ben Mohamed Fersi, demeurant au 3 rue Kasba Sfax; domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Naiima bent Mohamed ben Mohamed ben Aziz ABDELKAFI demeurant à l'avenue Palestine n°303 Gremda Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de 7761 parts dans l'indivision sur un total de 11520 parts de l'immeuble sis à la route Lafrane km 10 Sfax à droite de la route vers le nord dont la superficie totale est de 1800 m² ; mesurant du sud vers le nord 18 m et de l'est vers l'ouest 100 m ; consistant en une parcelle de terre nue de forme rectangulaire contenant quelques arbres délaissés; limitée au sud par Charfi séparée par une allée, à l'est par Charfi, au nord Ahmed Ghrab et à l'ouest par route Lafrane.

Mise à prix : Soixante cinq mille quatre cent quatre vingt trois dinars quatre cent trente huit millimes (65.483,438 d).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi dix sept janvier l'an deux mille vingt quatre (17/01/2024) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2; 3ème arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Sami Elleuch Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2023X01519VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société tunisienne de banque, au nom de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1237 A, sise à l'avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie :

1/ Fathi ben Mohamed Khmekhem, titulaire de la CIN n°01061891 gérant de société sis à la Rue yesmin n°60 sakiet eddaier Sfax.

2/ Chahrazed Bent Ahmed Grati, épouse Khmekhem titulaire de la CIN n°01060080 sise à la Rue yesmin n°60 sakiet eddaier Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 8/01/2024 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax à la vente de :

1/ La totalité d'un terrain de 408 m², faisant l'objet d'un titre foncier n°67701 dénommé «sakia» sis à la route de Mahdia km6 propriété par la moitié et dans l'indivision de Fathi Khmekhem et de Chahrazed Bent Ahmed Grati épouse Khmekhem sur lequel est construite une habitation et un garage de 177m².

2/ La totalité d'un terrain de 6974m², contenant des plantations faisant l'objet d'un titre foncier n°73149 dénommé «saada» sis à la route Saltnia km14 propriété de Fathi Khmekhem.

3/ Totalité d'un terrain de 1529m², contenant des murs sans toit, faisant l'objet d'un titre foncier n°75909 dénommé «arafet» sis à la route Gremda km11 propriété de Fathi Khmekhem.

Mise à prix :

1/ Le prix de l'immeuble saisi faisant l'objet d'un titre foncier n°67701 dénommé «sakia» est fixé à deux cent six mille dinars six cent (206.600, 000D). 2/ Le prix de l'immeuble saisi faisant l'objet d'un titre foncier n°73149 «saada» est fixé à deux cent dix mille dinars (210.000.000D). 3/ Le prix de l'immeuble saisi faisant l'objet d'un titre foncier titre foncier n°75909 «arafet» est fixé à cent vingt deux mille dinars (122.000.000D).

Selon l'évaluation de l'expert Mohamed Akrout auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax2, sis à la route de Gabés où le cahier des charges a été déposé ou à l'étude de poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2023X01566VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Hsan Ben Azaiez Dammak, Mohamed Ben Azaiez Dammak, Sabeur Ben Azaiez Dammak et Nizar Ben Azaiez Dammak, sis tous à la route Menzel Chaker km3.5 zanket Dammak Sfax qui ont désigné leur domicile élu chez leur Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Wajdi Ben Adnen Ben Abdesslem Bouaziz, gérant de société sis à la Route Menzel Chaker zanket el Barnouss Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 8/01/2024 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax à la vente :

1/ D'un terrain nu de 24013 m² objet du titre foncier n°111926 dénommé SAWSAN sis entre route de sidi mansour et route Saltnia km13, Bderna, Sakiet Eddaier Sfax.

2/ D'un terrain nu de 8789 m² objet du titre foncier n°111936 dénommé WASSILA sis entre route de sidi mansour et route Saltnia km14, Bderna, Sakiet Eddaier Sfax.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à :

1/ Trois cent trente six mille dinars (336 .000, 000D) concernant le terrain objet du titre foncier n°111926 dénommé SAWSAN.

2/ Cent dix mille dinars (110.000.000D) concernant le terrain objet du titre foncier n°111936 dénommé WASSILA.

Tous les deux selon l'évaluation de l'expert Ilyes Medhioub auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax2, sis à la route de Gabès où le cahier des charges a été déposé ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2023X01567VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière (licitation)

Après réduction du prix de 40%

Cabinet Maître Hayet Bradai

Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax

MF : 000/P/A/898958/K

Créancier saisissant :

Ahmed Ben Hédi Zaidi, Titulaire de la CIN n°11040396 Domicilié à la route Lafrane km 1.5 avenue 412 n°2 Sfax, ouvrier journalier, ayant élu son domicile auprès de son avocate maître Hayet Bradai, av. Abou Kacem Echebbi im Carthago 3ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Toufik Bahloul Titulaire de la CIN n°010113531 son métier est inconnu Najeh Bahloul, son numéro de CIN est inconnu, son métier est inconnu. Wassim Bahloul, Titulaire de la CIN n°05369121 son métier est inconnu. Khaled Bahloul Titulaire de la CIN n°01322279 son métier est inconnu.

Domicilié tous à l'avenue Mongi Slim Sakiet Edeir Sfax ayant élu son domicile auprès de son avocat maître Riath Kesentini 3 av. Patrice Loomaba im Sfax city Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Hayet Bradai, Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en une parcelle de terre ayant la forme d'un trapèze clôturée de tous cotés, elle contient une tour traditionnelle et ancienne, la plupart de celui-ci est dans un état d'effondrement et de ruine et inhabitable situé entre les routes de Tunis et Mahdia km 6 rue Ennour Sfax. Limité du coté Nord par Walha et du coté Est Walha et Hédi Zeidi, une entrée privée dérivée de rue Ennour clôturée du coté Nord et Sud de largeur de 4,00 m et de longueur de 35,20 m les sépare, du coté Sud Yangui et du coté Ouest Walha, sa superficie est de 502 m², elle mesure de son coté Nord Est vers le Sud est de 11,80 m et vers l'ouest

en dérivant vers le Sud en forme d'un angle divisé 4,00 m, elle mesure directement vers l'Est 4,00 m, d'où l'entrée, et puis vers le Sud 10,00 m, puis vers l'ouest 26,30 m et puis vers le Nord 13.10 m, puis vers l'Est 0.75 m, puis vers le nord 11.00 m, et vers l'Est 16.00 m, d'où le coin de départ de celui-ci, cette parcelle contient aussi une entrée privée du coté Est de longueur Est Ouest 35,20 m et sa largeur du coté Nord vers le Sud 4,00, sa superficie est de 148 m². Cette entrée est dérivée directement de la route principale du coté Est nommé rue ennour vers l'ouest jusqu'à la parcelle sus mentionnée. Cette entrée privée est propre à ce terrain clôturé des deux côtés Nord et Sud.

Cette parcelle contient une tour traditionnelle ancienne adjacente du coté Ouest la plupart de celui-ci et dans un état d'effondrement et de ruine et inhabitable composée d'un hall non couvert et 3 chambres et une cuisine.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est de cinquante quatre mille dinars (54.000,000) après réduction du prix de 40%, auquel s'ajoutent les frais. Toute personne désirant participer doit consigner le tiers (1/3) du montant avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation du gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu lundi 8 janvier de l'année 2024 (8/01/2024) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à l'Av. Abou Kacem Echebbi Sfax, Affaire 5750.

La visite :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires administratif. Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 sis à l'av Abou Kacem Echebbi Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Hayet Bradai bureau sis à l'Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

2023X01576VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996, représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La société Maille Club Distribution, SA - RC N°B2677482007 dont le siège social est à la Rue 4267 n°124 Den-Den Tunis - En sa qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°108911 Tunis dénommé «INES 3» situé à l'angle de la Rue du Lac Victoria et le Lac Léman, les Berges du Lac 1 Tunis, il est d'une superficie de 178m² situé au RDC et exploité à usage commercial sous le nom MAX MARA, il est composé d'une salle d'exposition, des toilettes, un espace privé, deux vestiaires, le tout en parfait état.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.670.000,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis, le Mardi 9 janvier 2024 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2023402887VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Poursuivant : La BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Société DAR JERIDI IMPRESSION PRESSE SERVICE «J.I.P.S.» en la personne de son représentant légal, S.A.R.L. immatriculée au registre de commerce sous le n°B118871997, ayant son siège social 122 rue Radhia Haddad (anciennement rue de Yougoslavie), élisant domicile au cabinet de son avocate Me Aida Cherif sis au 7 rue Hooker DOOLITTLE Bureau 20 Le Belvédère 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : 5000 parts indivises (5000 m²) du fractionnement de l'immeuble objet du TF n°2705 Ben Arous sis à Mornag Ben Arous derrière l'imprimerie JERDI et une habitation et consistant en un terrain agricole clôturé comprenant une citerne (jebia) pour la collecte des eaux ainsi que 40 pieds d'oliviers.

Mise à prix : 264.525,000 Dinars (après réduction de 40%) à laquelle s'ajoutent les frais et honoraires taxés

à l'audience du 23/11/2023 soit la somme de 2.811,351 Dinars ainsi que les frais et honoraires qui seront taxés à la deuxième audience.

Date et lieu de la vente : Jeudi 11/01/2024 au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Ben Arous à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et avoir obtenues l'autorisation préalable du gouverneur de la région étant donné que l'Immeuble objet de la présente annonce est situé à l'intérieur des limites de la zone d'intervention de l'A.F.A. et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2023402904VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise au 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n°013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Amel Bent Tahar Karoui, C.I.N. n°00306701, demeurant 1 rue Venezuela Tunis.

Son domicile élu est au cabinet de son avocat Maître Sami FRIKHA sis 11 rue Azouz Rebaii El Manar Tunis.

En sa qualité de créancière hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Tél : 71285959).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble se situe à l'angle de la rue Singapour et rue donnant sur la route rapide R23 menant à Gammart la banlieue nord La Marsa Tunis. L'Immeuble se trouve dans un quartier résidentiel chic avec un urbanisme moderne et organisé faisant partie du plan d'aménagement de la commune de la Marsa, l'immeuble se trouve à 1,9 km du centre de la Marsa, à 16,5 km de Tunis capitale et à 13,3 km de l'aéroport de Tunis Carthage.

Les limites de l'immeuble : du coté nord : une rue. A l'Ouest : rue Singapour. Du coté Est : immeuble appartenant à autrui, du coté Sud : un autre immeuble appartenant à autrui.

L'immeuble objet du TF. 85212 Tunis dénommé «Moez» qui se compose de la parcelle n°15 d'une superficie de 391 m², qui se situe à la Marsa gouvernorat de Tunis. C'est une parcelle de forme quasi rectangulaire contenant une villa moderne composée d'un rez-de-chaussée et un étage Duplex, entouré d'un jardin aménagé avec abri de voiture, piscine et garage. Toute la parcelle est entourée d'une clôture de 2,80 mètres d'hauteur, avec 2 entrées : une porte principale de la villa et un grand portail pour les voitures.

La villa est construite en style américain, elle contient un rez-de-chaussée et un étage avec des escaliers intérieurs allant du séjour à l'étage. La superficie couverte est de 245 m².

Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 120 m² environ. Composé d'un porche d'entrée, un salon avec un revêtement de marbre Thala d'une qualité ordinaire, le toit du salon est en plâtre. Se trouve aussi un séjour avec le sol en carrelage ordinaire marbré, une cuisine ouvrant sur un séchoir du coté sud, et une salle d'eau et toilettes et vasque avec un élément.

Le sol du rez-de-chaussée est en carrelage marbré, les plafonds sont en plâtre (faux plafond), le sol de la cuisine et de la salle d'eau est en parterre, les murs en faïence, les portes en bois de qualité, les fenêtres en bois et vitres avec des stores en misheler et protégé par l'extérieure par du fer forgé.

1er étage : d'une superficie couverte de 125 m², on peut y accéder par des escaliers en marbre de qualité (granite) et du fer forgé décoré, cet étage se compose de 2 chambres à coucher, un bureau, une salle de bain contenant une cuvette - lavabo - baignoire, une suite parentale qui contient une chambre à coucher, une salle de bain avec cuvette - lavabo - baignoire - douche et un dressing ouvrant sur un balcon avec vue sur le jardin.

Le sol de cet étage est en carrelage marbré, le plafond en plâtre, le sol des salles d'eau en parterre, les murs en faïence, Les équipements sanitaires sont de gamme économique de qualité, les portes en bois de qualité, les fenêtres en aluminium et protégés par du fer forgé.

Le garage : d'une superficie couverte de 23 m², et se trouve du coté arrière de l'immeuble, et destiné comme débarrât, avec une porte basculante.

La piscine : d'une superficie de 30 m² et se trouve du coté arrière de l'immeuble.

Porche d'entrée : le sol est en carrelage de qualité. Le jardin est aménagé et carrelé en pavé avec des arbres, un barbecue et le local technique de la piscine.

La villa est équipée par la climatisation centrale, le gaz naturel et le chauffage central.

La villa est en bon état général, la construction est moderne luxueuse avec 2 étages (duplex) en style américain, équipé par la climatisation centrale et le gaz naturel, et se trouve dans un quartier résidentiel chic avec un urbanisme moderne à la Marsa banlieue nord de Tunis.

Mise à prix :

Un million trois cent soixante douze mille six cent soixante dix Dinars (1.372.670,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mardi 9 janvier 2024 à partir de 9 heures au tribunal de première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023402915VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

Société Maghreb Europe Santé - MES

Siège social : Rue Khalifa Karoui, Route Sahloul Sousse

Identifiant Unique : 0413441S

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse n°36 du 9/02/2021, la société Maghreb Europe Santé - MES, SARL, sise à la Rue Khalifa Karoui, Route Sahloul Sousse, a été déclarée en Faillite et a fixé la date de cessation de paiement le 9/6/2019.

Le jugement a désigné son Excellence Madame Amani ZITOUNI juge commissaire et Monsieur Ridha BELAID Syndic de la Faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du Code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au Syndic de la Faillite sis à l'adresse suivante :

Rue 1er janvier, Immeuble JABALLAH, 4060 Kalaa Kebira, Tél : 98409208, et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication du présent avis pour les créanciers résident en Tunisie et dans un délai de 60 jours pour les créanciers résident à l'étranger.

2023S01456VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

ESTIM SA

RC : B2723852009

MF : N°1092171/K/N/M/000

Identifiant Unique : 1092171K

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ESTIM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 décembre 2023 à 10 heures du matin au CAMPUS POLYTECHNIQUE SOUSSE Route ceinture Sahloul Kalaa Sghira 4021 Sousse et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des états financiers de l'exercice 2022, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport établi par le conseil et des états financiers de l'exercice 2022,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2022 ;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2022,

- Pouvoirs pour formalités.

2023S01463SANB3

Convocation à l'AGE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"

SA, au capital de 3 200 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004092 P

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le lundi 8 janvier 2024 à partir de 9 h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Augmentation du capital par incorporation d'une partie du compte des résultats reportés,

- Questions diverses.

2023X01577SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «TOURISTIQUE ACQUA VIVA CLUB»

S.A au capital social de 2.157.000 D

Siège social : Hôtel ACQUA VIVA Gammarth Tunis

MF : 0036117F/A/M/000

Identifiant unique : 0036117 F

CNSS : 97044-86

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société touristique Acqua Viva Club sont convoqués pour une Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 janvier 2024 à 11 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022,

- Lecture des rapports de gestion et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2020,2021 et 2022,

- Approbation des rapports de gestions des exercices 2020, 2021 et 2022,

- Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Questions diverses.

2023402917SANB3

PFIZER TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 2.744.000 Dinars

Siège social : Royal Garden - Avenue Erriel Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Identifiant unique : N°0632916C

Les actionnaires de la société pfizer Tunisie SA sont convoqués à

l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 20 décembre 2023 à l'hôtel Movempick Gammarth à partir de 10H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

- Constat de l'enregistrement d'une cession d'action à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis;

- Approbation de la démission d'un administrateur et du Président Directeur Général et quitus;

- Nomination d'un nouvel administrateur;

- Questions diverses

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2023402932SANB3

Autres sociétés

Convocation

MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES EL ANDAALOS

Adresse : Rue Sadek Bel Haj Kalaat el Andalous

M.F : 1336626 A

Le comité administratif provisoire convoque tous les adhérents de la société dite aux deux assemblées générales extraordinaire et ordinaire le 4/01/2024 au siège social de la mutuelle. Suite à la défaillance du nombre légal d'adhérent.

1- Assemblée générale extraordinaire :

A partir de 9h du matin

Ordre de jour :

- Diminution de membres du comité

- Diminution ou augmentation du capital.

2- Assemblée générale ordinaire :

A partir de 10h du matin.

Ordre de jour :

- Lecture et approbation des rapports de gestion des années 2019, 2020, 2021 et 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2019, 2020, 2021 et 2022

- Discussion des rapports

- Attribution de main levée des administrateurs

- Assainissement de la liste des adhérents

- Acceptation des nouveaux adhérents

- Acceptation des demandes de retrais

- Affectation du résultat

- Election du conseil d'administration.

Observation :

Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2023T01190SODB3

3ème Convocation à l'assemblée générale extraordinaire 2023

Société mutuelle de base des services agricoles à Sfax CORAVIS

Siège social : Route Gremda ceinture n°5 rue Cartagenna 3002 Sfax

Capital social : 189 960 Dinars

Identifiant Unique : 045477

MF : 045477E/N/M/000

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricoles CORAVIS Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à la troisième assemblée générale extraordinaire suite à la non atteinte du quorum qui sera tenue le mercredi 10/01/2024 à dix heures du matin au local situé à la route de Gremda km 3.5 sidi Abbes rue Mohamed Jmal immeuble Hadj Kacem premier étage au sujet de l'ordre de jour suivant :

- Changement du siège social de la société

- Continuité de l'exploitation de la société.

2023X01574SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES DES PECHES

Gouvernorat de Médenine Port de Zarzis 4170

Tél : 75694504

MF : 17200S

E-mail : comptoirdepeche@yahoo.fr

Le conseil d'administration invite tous les adhérents à participer à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi le 27 décembre 2023 à 10 heures du matin au siège de l'école de la pêche de Zarzis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2020 et 2021.

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021.

3- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre des exercices 2020 et 2021.

4- Mise à jour de la liste des adhérents.

5- Renouvellement des membres du conseil d'administration

6- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024.

2023402929SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'un jugement en référé émanant du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le Num 80487 en date du 25 Avril 2023, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur en justice concernant «villa Iphone 23» Num de titre 39979 Ben Arous sis au n°5 rue oued zroud Mégrine Riadh.

Tél : 22513137 - 26224860.

2023T01165DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Mounir Ben Mouhamed Ben Hsan Belhaj n°00470214, a perdu son titre de propriété n°09/1492, pour le titre foncier n°29669 Ariana situé à l'Ariana suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de l'Ariana le 4/12/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 9/12/2023.

2023T01182DIVD2

Perte du titre de propriété

Mme Rachida Bent Hedi Ben Tounsi n°00548663, a perdu son titre de propriété n°09/1493, pour le titre foncier n°29669 Ariana situé à l'Ariana suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de l'Ariana le 4/12/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 9/12/2023.

2023T01183DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Aida Bent Salem Ben Mohamed Kaabir titulaire de la CIN n°06800360, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/35303, objet du titre foncier n°73408 Monastir sis à Menzel Nour, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la Garde nationale de Menzel Nour sous n°1764 le 20/11/2023.

2023S01385DIVD2

Avis

Les héritiers de Sarra AbedImoula sont ses fils : Ahmed ben Aziz Bouattour et ses sœurs Mounia, Rim, Fatma annoncent que le titre de leur défunt concernant la propriété du terrain situé à Sfax route Manzel Chaker Km 36 zone Boujmal d'une demi superficie de 49780 mètres carrés est perdu et ils entendent en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M.Makni Wadii notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2023X01565DIVD2

Avis

Mme Selma Alfetwi carte d'identité n°01245167 annonce que son titre d'un terrain de 108 m² contenant une maison située à Sfax route de l'aéroport klm 3 markez damag provenant d'achat le 16 juin 1995 dressé par les notaires Moncef Ktata et Malek Madhioub a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Sofien Ghabri sis à la route de l'Ain km 5.5 markez ben hlima Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01570DIVD2